

# Plan de gestion bocager



**Chasse**



## DESCRIPTION

Inventaire des éléments bocagers (haies, bosquets, lisière, arbres isolés...) pour toute ou partie du territoire de la collectivité. Analyse en fonction des objectifs donnés et programmation de la gestion du linéaire. Fourniture d'un rapport, de tableaux de gestion et d'un atlas cartographique.

## OBJECTIFS

**Environnement/paysage** : préserver et améliorer les services rendus par les éléments fixes du paysage (lutte contre le changement climatique, la pollution de l'eau et l'érosion des sols...).

**Biodiversité** : organiser la création ou la restauration d'un habitats aux fonctions multiples. Favoriser l'expression et le développement de la biodiversité. Les différents éléments fixes du paysage concernés fournissent les conditions nécessaires à de très nombreuses espèces pour accomplir leur cycle biologique.

**Economique** : contribuer à développer l'offre touristique et organiser le cadre de vie fixés par la collectivité. Planifier la production de bois d'œuvre, énergie, paillage végétal (0 phyto)...

## CONDITIONS

La FDC 71 réalise le plan de gestion sous forme de prestation. Elle accompagne la collectivité afin de fixer des objectifs pertinents à la mise en production de services de son bocage. Elle l'aide dans la recherche de subventions. Elle procède au cubage sur pied de haies conjointement désignées... Un retour gracieux sous forme d'échanges, une ou deux années après la fourniture du plan de gestion, est proposé afin d'optimiser son utilisation. La FDC 71 peut également apporter une aide à l'information et à la mise en oeuvre d'actions découlant du plan de gestion (organisation des chantiers d'exploitation et vente du bois, plantations...).

# REALISATION D'UN PLAN DE GESTION BOCAGER



Le Plan de gestion bocager (PGB) est un outil d'inventaire, d'analyse et de programmation au service de la collectivité, de l'exploitant agricole ou du propriétaire. Dans le cas d'une collectivité, il permet d'inventorier essentiellement le linéaire de haies présent sur tout ou partie de son territoire ainsi que l'ensemble des autres linéaires et surfaciques boisés (alignement d'arbres, boisement rivulaire des cours d'eau ou ripisylve, lisière forestière et bosquet). Il dresse un état des lieux quantitatif et qualitatif resitué dans son contexte et analysé au regard de différentes thématiques (agronomique, économique, sociale et environnementale). Cette analyse permet de mesurer la ressource en bois, de prendre éventuellement des mesures d'information ou de conservation de tout ou partie des éléments recensés, en conformité avec les documents d'urbanisme. En tout état de cause, le PGB doit être réalisé à partir et conformément aux objectifs fixés préalablement par la collectivité à propos de la connaissance souhaitée de son bocage. Par ailleurs, le bois en propriété sous forme de haie, bosquet voire de forêt peut être intégré à l'analyse, afin de mesurer une production de bois énergie pour l'alimentation d'une chaufferie bois collective.

Le PGB consiste finalement en un document pouvant être mis à la disposition du public pour mieux connaître le bocage et ses fonctions au sein du territoire. Il est accompagné d'une cartographie, là également pouvant être mise à disposition, situant ainsi aisément les éléments du bocage. Enfin, ce document peut être référent lors de projets ou travaux nécessitant la connaissance du contexte naturel et des éléments à protéger, particulièrement lors de la mise en œuvre de la procédure « Eviter, Réduire, Compenser ».

Le PGB peut répondre à des prescriptions ou des recommandations formulées par les Schémas de cohérence territorial concernant la collectivité ou par le plan local d'urbanisme.

La FDC 71 réalise le plan de gestion bocager en fonction des objectifs fixés par la collectivité. Elle produit un rapport, édite un atlas cartographique ainsi qu'une cartographie générale (forma A0). Elle associe les élus désignés pour suivre le travail en procédant à la validation par étapes des relevés de terrain et des critères de classement. Elle peut intervenir ou organiser une restitution au public.

## FINANCEMENT

La FDC 71 réalise le plan de gestion bocager sous forme de prestations. À la demande de la collectivité, elle recherche des aides financières pour la réalisation du plan de gestion. Elle constitue un dossier de demande d'aide financière et effectue les démarches pour le compte de la collectivité. Les aides accordées peuvent atteindre 80 % du coût total d'un plan de gestion.

### CONTACT :

Thierry PEYRTON - 06 84 39 53 59 - [tpeyton@chasseurdefrance.com](mailto:tpeyton@chasseurdefrance.com)